

# Propositions finales du Synode pour le Moyen-Orient

La Secrétairerie générale du Synode des Évêques a publié samedi 23 octobre la liste finale des propositions votées par l'assemblée spéciale du Synode des évêques pour le Moyen-Orient. Ces propositions serviront de base à Benoît XVI pour élaborer l'exhortation apostolique post-synodale

**Source : Bulletin du Synode des évêques**

## INTRODUCTION

### Proposition 1. Documentation présentée au Pontife Suprême

Les Pères synodaux soumettent à l'attention du Souverain Pontife la documentation relative au Synode sur « *L'Église catholique au Moyen-Orient: communion et témoignage*. "La multitude de ceux qui étaient devenus croyants avait un seul cœur et une seule âme" (Ac 4,32)», à savoir les *Lineamenta*, l' *Instrumentum laboris*, les Rapports *ante* et *post disceptationem*, les textes des interventions, tant ceux présentés en salle que ceux *in scriptis*, et surtout des propositions concrètes que les Pères considèrent d'une importance capitale.

Les Pères demandent humblement au Saint-Père de juger de l'opportunité de publier un document sur communion et témoignage dans l'Église au Moyen-Orient.

### Proposition 2. La Parole de Dieu

La Parole de Dieu est l'âme et le fondement de toute la pastorale, on souhaite que chaque famille ait une Bible.

Les Pères du Synode encouragent la lecture et la méditation quotidienne de la Parole de Dieu, spécialement la *lectio divina*, la création d'un site Internet biblique, avec explications et commentaires catholiques à la portée des fidèles, la préparation d'un livret d'introduction à la Bible, Ancien et Nouveau Testament, avec une méthode facile de lire la Bible.

Ils encouragent aussi les diocèses et les paroisses à promouvoir des sessions bibliques où l'on médite et explique la Parole de Dieu afin de répondre aux questions des fidèles, en vue de créer chez eux une familiarité avec les Écritures, un approfondissement de la spiritualité et un engagement à l'apostolat et à la mission.

### Proposition 3. Pastorale biblique

Les Pères synodaux recommandent de travailler pour mettre l'Écriture Sainte avec ses deux Testaments, au centre de notre vie chrétienne, et cela par l'encouragement de son annonce, sa lecture, sa méditation, son interprétation christocentrique et sa célébration liturgique, à l'exemple de la première communauté chrétienne.

On propose qu'une année biblique soit proclamée, après une préparation adéquate, et qu'elle soit suivie par une semaine annuelle de la Bible.

## I. LA PRÉSENCE CHRÉTIENNE AU MOYEN-ORIENT

### Proposition 4. Identité des Églises catholiques en Orient

Au milieu d'un monde marqué par les divisions et les positions extrêmes, nous sommes appelés à vivre en Église de communion, restant ouverts à tous, sans tomber dans le confessionnalisme. Nous serons capables de le faire si nous restons fidèles à notre riche patrimoine historique, liturgique, patristique et spirituel, ainsi qu'aux enseignements du Concile Vatican II et aux normes et structures du *Code des canons des Églises orientales* (CCEO), du *Code de Droit Canonique* (CIC) et des droits particuliers des Eglises.

### Proposition 5. Partage de la Croix

Tout en dénonçant, comme tout homme, la persécution et la violence, le chrétien se rappelle qu'être chrétien comporte le partage de la croix du Christ. Le disciple n'est pas plus grand que son maître (*cf.* Mt 10, 24). Il se rappelle la béatitude des persécutés pour la justice qui auront le Royaume en héritage (*cf.* Mt 5, 10).

La persécution doit cependant éveiller la conscience des chrétiens dans le monde à une plus grande solidarité. Elle doit aussi susciter l'engagement à réclamer et à soutenir le droit international et le respect de toutes les personnes et de tous les peuples.

Il faudra attirer l'attention du monde entier sur la situation dramatique de certaines communautés chrétiennes au Moyen-Orient, qui souffrent de toutes sortes de difficultés, allant parfois jusqu'au martyre.

Il faut aussi demander aux instances nationales et internationales un effort spécial pour mettre fin à cette situation de tension, en rétablissant la justice et la paix.

### Proposition 6. La Terre

Vu que l'attachement à la terre natale est un élément essentiel de l'identité des personnes et des peuples et que la terre est un espace de liberté, nous exhortons nos fidèles et nos communautés ecclésiales à ne pas céder à la tentation de vendre leurs propriétés immobilières. Pour aider les chrétiens à garder leurs terres ou à en acquérir de nouvelles, dans les situations économiques difficiles, nous proposons par exemple la création de projets chargés de les faire fructifier, pour permettre aux propriétaires de demeurer chez eux dignement et essayer de récupérer ceux qui sont perdus et confisqués. Cet effort doit s'accompagner d'une réflexion en profondeur sur le sens de la présence et de la vocation chrétienne au Moyen-Orient.

### Proposition 7. Gestion des biens

Afin d'assurer la transparence, il est nécessaire d'appliquer un système d'audit dans les affaires financières de l'Église, en distinguant clairement ce qui lui appartient et ce qui est propre à son personnel. De même, il faut préserver les propriétés et les biens de l'Église et de ses institutions.

### Proposition 8. Encourager le pèlerinage

L'Orient fut la terre de la Révélation biblique. Très tôt, cette région devint but de pèlerinage sur les pas d'Abraham en Irak, sur les pas de Moïse en Égypte et au Sinaï,

sur les pas de Jésus en Terre Sainte (Égypte, Israël, Palestine, Jordanie, Liban), sur les pas de saint Paul, des Églises des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse (Syrie, Chypre, Turquie).

Le pèlerinage aux Lieux Saints a été encouragé par les Souverains Pontifes. Il est l'occasion d'une catéchèse approfondie, par un retour aux sources. Il permet de découvrir la richesse des Églises d'Orient, de rencontrer et encourager les communautés chrétiennes locales, pierres vivantes de l'Église.

### **Proposition 9. Paix**

Nos Églises s'engagent à prier et à œuvrer pour la justice et la paix au Moyen-Orient, et appellent à la purification de la mémoire, et à favoriser le langage de la paix et l'espérance, plutôt que celui de la peur et de la violence. Elles appelleront les autorités civiles responsables à appliquer les résolutions des Nations-Unies concernant la région, en particulier le retour des réfugiés et le statut de Jérusalem et des Lieux Saints.

### **Proposition 10. Consolider la présence des chrétiens**

Nos Églises doivent créer un bureau ou une commission chargée de l'étude du phénomène migratoire et de ses motivations pour trouver les moyens de le contrecarrer. Elles feront tout ce qui est possible pour consolider la présence des chrétiens dans leurs patries, et cela spécialement à travers des projets de développement, pour limiter le phénomène de la migration.

### **Proposition 11. La Pastorale de l'émigration**

La présence de nombreux chrétiens d'Orient sur tous les continents interpelle les Églises pour une pastorale spécifique de l'émigration :

1. Les évêques de l'émigration visiteront les séminaires du Moyen-Orient pour exposer la situation et les besoins de leurs éparchies.
2. Formation des séminaristes à un esprit missionnaire, en les ouvrant sur les différentes cultures.
3. Préparation et accompagnement des prêtres envoyés en mission en dehors du territoire patriarcal.
4. Promotion d'une pastorale des vocations dans les communautés en dehors du territoire patriarcal.
5. Envoi de prêtres et établissement d'éparchies propres, là où les besoins pastoraux le requièrent, selon les normes canoniques.

### **Proposition 12. Émigration et solidarité**

1. Éveiller et renforcer chez les émigrés le sens de la solidarité et du partage avec les pays d'origine, en contribuant aux projets pastoraux ainsi qu'au développement culturel, éducatif, social et économique.
2. Éduquer les chrétiens de l'émigration à garder la fidélité à la tradition de leurs origines.

3. Renforcer les liens de communion entre les émigrés et l'Église de provenance.

### **Proposition 13. Émigration-Formation**

On recommande que les Églises d'accueil, dans leurs normes et pratiques sacramentaires et administratives, connaissent et respectent la théologie, les traditions et les patrimoines orientaux. Ceci favorisera la collaboration avec les Églises orientales présentes dans les pays d'émigration, dans la formation et la pastorale de leurs fidèles.

### **Proposition 14. Immigration**

La situation des travailleurs immigrés au Moyen-Orient, chrétiens et non chrétiens, surtout les femmes, nous concerne au plus haut degré. Certains d'entre eux se trouvent dans des situations difficiles ou portant atteinte à leur dignité.

Nous appelons les synodes patriarcaux et les conférences épiscopales, les institutions caritatives catholiques, notamment Caritas, les chefs politiques, ainsi que tous les hommes de bonne volonté, à faire tout ce qui relève de leurs compétences, pour que les droits fondamentaux des immigrés, reconnus par le droit international, soient respectés, quelles que soient la nationalité et la religion des immigrés, et pour les aider aux plans juridique, social et humain. Nos Églises doivent veiller à leur assurer l'assistance spirituelle nécessaire comme signe d'hospitalité chrétienne et de communion ecclésiale.

### **Proposition 15. Églises d'accueil**

Pour un meilleur accueil et accompagnement des immigrés au Moyen-Orient, les Églises de provenance sont appelées à établir des contacts réguliers avec les Églises d'accueil, qui les aideront à avoir les structures nécessaires : paroisses, écoles, centres de rencontres et autres.

## **II. LA COMMUNION ECCLÉSIALE**

### ***A. Communion au sein de l'Église catholique (ad intra)***

#### **Proposition 16. La communion au sein de l'Église catholique**

*«La sainte Église catholique qui est le Corps mystique du Christ, est composée des fidèles qui sont organiquement unis dans l'Esprit Saint par la même foi, les mêmes sacrements et le même gouvernement, et qui, en se fondant en diverses communautés dont la cohésion est assurée par la hiérarchie, constituent des Églises particulières ou rites. Entre ces Églises existe une admirable communion, de sorte que la diversité dans l'Église, loin de nuire à son unité, la met en valeur» (OE, n. 2). Pour consolider cette communion, nous recommandons de :*

1. Créer une commission de coopération entre les hiérarques catholiques du Moyen-Orient, chargée de promouvoir des stratégies pastorales communes, une connaissance réciproque des traditions, des instituts inter-rituels, des organismes de charité communs.
2. Organiser des rencontres périodiques et régulières entre les hiérarchies catholiques du Moyen-Orient.

3. Pratiquer une solidarité matérielle entre les diocèses riches et les moins riches.
4. Créer pour les prêtres une association sacerdotale Fidei Donum pour favoriser l'entraide entre éparchies et Églises.

### **Proposition 17. Les nouveaux mouvements ecclésiaux**

Plusieurs Pères reconnaissent que les nouveaux mouvements ecclésiaux de tradition occidentale, de plus en plus présents dans les Églises du Moyen-Orient, sont un don de l'Esprit à l'Église entière. Afin que ces mouvements soient reçus comme un charisme pour l'édification de l'Église, il incombe aux membres de ces mouvements de vivre leur charisme propre en tenant compte de la culture, de l'histoire, de la liturgie et de la spiritualité de l'Église locale.

Pour atteindre cet objectif, ces mouvements sont priés instamment d'œuvrer en union avec l'évêque du lieu, et selon ses directives pastorales. Il serait souhaitable que la hiérarchie catholique dans chaque pays du Moyen-Orient ait une position pastorale commune vis-à-vis des mouvements en question, de leur insertion et de leur activité pastorale.

### **Proposition 18. La juridiction des patriarches**

En dehors du territoire patriarcal, pour maintenir la communion des fidèles orientaux avec leurs Églises patriarcales, et leur assurer un service pastoral adapté, il est souhaitable que la question de l'extension de la juridiction des Patriarches orientaux aux personnes de leurs Églises partout dans le monde soit étudiée en vue de mesures adaptées.

### **Propositio 19. Situation des fidèles catholiques dans les pays du Golfe**

Dans un esprit de communion et pour le bien des fidèles, il serait souhaitable de former une commission regroupant des représentants des Dicastères compétents, des vicaires apostoliques de la région et des représentants des Églises sui iuris intéressées, qui serait chargée d'étudier la situation des fidèles catholiques dans les pays du Golfe, ainsi que la juridiction ecclésiastique, et de proposer au Saint-Siège les solutions qu'il jugera utiles pour favoriser l'action pastorale.

### **Propositio 20. Pastorale des vocations**

La pastorale des vocations suppose :

- de prier pour les vocations en famille, en paroisse, etc.
- de promouvoir la vie chrétienne dans les familles en vue de favoriser l'éclosion des vocations.
- de créer des comités de vocations dans chaque diocèse, qui englobent des prêtres, des religieux, des religieuses et des laïcs. Ces comités organisent des réunions pour les jeunes afin de leur exposer les diverses vocations dans l'Église en vue d'éclairer le discernement.
- de concevoir un projet de formation spirituelle approfondie auprès des jeunes impliqués dans les mouvements ecclésiaux.
- de sensibiliser les paroisses et les écoles aux dimensions des diverses vocations, sacerdotales, religieuses et laïques.
- de maintenir ou d'établir des petits séminaires, là où c'est possible.
- d'inviter les prêtres, les religieux et religieuses, à donner un témoignage cohérent

entre leur vie et leurs paroles.

- d'intensifier la communion ecclésiale sacerdotale, qui exige une ouverture aux différents besoins pastoraux des diocèses, pour répondre à leur manque de prêtres.
- d'attirer les jeunes à la vie consacrée par l'exemple de vie spirituelle profonde, rayonnante et heureuse.

### **Proposition 21. La langue arabe**

L'expérience du Synode pour le Moyen-Orient a mis en lumière l'importance de la langue arabe, surtout que celle-ci a contribué au développement de la pensée théologique et spirituelle de l'Église universelle, et plus précisément le patrimoine de la littérature arabe chrétienne.

On propose d'intensifier l'usage de la langue arabe dans le cadre des institutions du Saint-Siège et de ses réunions officielles, afin que les chrétiens de culture arabe aient accès aux informations émanant du Saint-Siège dans leur langue maternelle.

### ***B. Communion entre évêques, clergé et fidèles***

#### **Proposition 22. Subsistance du clergé**

Pour assurer au clergé une vie décente et une subsistance honorable, en particulier pour le troisième et le quatrième âge, il faudrait :

1. Mettre en place, conformément aux normes canoniques, un système de solidarité qui assure la même rémunération à tous les prêtres actifs et retraités.
2. En s'appuyant sur ce qui existe dans chaque pays, instituer un système de protection sociale qui devrait être étendu aux religieux et religieuses ainsi qu'aux épouses des prêtres mariés et à leurs enfants mineurs.

#### **Proposition 23. Les prêtres mariés**

Le célibat ecclésiastique est estimé et apprécié toujours et partout dans l'Église catholique, en Orient comme en Occident. Toutefois, et afin d'assurer un service pastoral en faveur de nos fidèles, partout où ils vont, et de respecter les traditions orientales, il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'avoir des prêtres mariés en dehors du territoire patriarcal.

#### **Proposition 24. Les laïcs**

Par le baptême, les laïcs participent à la triple fonction sacerdotale du Christ, ils deviennent prophètes, rois et prêtres. Le Concile œcuménique Vatican II a reconnu le rôle et la mission des laïcs dans son décret sur l'apostolat des laïcs (*Apostolicam Actuositatem*). Le Pape Jean-Paul II a convoqué un synode sur les laïcs et a publié l'Exhortation apostolique *Christifideles laici* dans laquelle il exprime l'estime pour «*la très importante collaboration apostolique que les fidèles laïcs, hommes et femmes, apportent à la vie de l'Eglise, par leurs charismes et par toute leur activité en faveur de l'évangélisation, de la sanctification et de l'animation chrétienne des réalités temporelles*» (n. 23).

Les Pères synodaux s'engagent dans la même ligne, d'autant plus qu'en Orient les laïcs ont toujours joué un rôle dans la vie de l'Eglise. Ils veulent leur faire une plus grande place dans la participation aux responsabilités de l'Eglise, les encourager à

être apôtres dans leur milieu de vie et à témoigner du Christ dans le monde où ils vivent.

### **Proposition 25. Formation des séminaristes**

Afin d'approfondir l'unité dans la diversité, les séminaristes devraient être formés chacun dans un séminaire de sa propre Église, tout en recevant sa formation théologique dans une faculté catholique commune. Dans certains lieux et pour des raisons pastorales et administratives, il est préférable aussi d'avoir un seul séminaire pour différentes Églises.

### **Proposition 26. La vie consacrée**

La vie consacrée, apostolique, monastique et contemplative, est au cœur de l'Église. Les Pères synodaux manifestent une profonde gratitude envers les personnes consacrées pour leur témoignage évangélique. Ils font mémoire en particulier des martyrs d'hier et d'aujourd'hui. Ils demandent que la vie consacrée, renouvelée de façon adéquate, soit accueillie, encouragée et intégrée toujours davantage dans la vie et la mission de l'Église du Moyen-Orient.

Nos Églises reconnaissent l'importance de la place des consacrées dans la société, en raison de leur témoignage de foi, de leur service désintéressé et de leur apport précieux au « dialogue de vie ».

### **Proposition 27. Les femmes et les enfants**

Nos Églises prendront les moyens adaptés pour encourager et renforcer le respect, la dignité, le rôle et les droits de la femme. Le dévouement compétent et généreux des femmes au service de la vie, de la famille, de l'éducation et des soins de santé doit être hautement apprécié. Nos Églises favoriseront leur intégration et leur participation à la pastorale.

Les enfants sont le couronnement du mariage et un don spécial pour le monde. L'Église catholique et les parents catholiques ont toujours montré un intérêt particulier concernant la santé et l'éducation de tous les enfants. Tout effort devrait être fait pour sauvegarder et promouvoir le respect de leurs droits humains innés à partir du moment de la conception, pour leur assurer les soins de la santé et une éducation chrétienne.

### ***C. Communion avec les Églises et les Communautés ecclésiales (ad extra)***

### **Propositio 28. Œcuménisme**

L'unité entre tous les disciples du Christ au Moyen-Orient est avant tout l'œuvre de l'Esprit Saint. Elle est à rechercher dans un esprit de prière, de conversion du cœur, de respect, de persévérance et d'amour, loin de toute méfiance, crainte ou préjugés qui constituent des obstacles à l'unité. Nous souhaitons voir nos Églises renouveler leur engagement œcuménique à travers des initiatives pratiques :

- Soutenir le Conseil des Églises du Moyen-Orient
- Assurer une formation à l'esprit œcuménique dans les paroisses, les écoles et les séminaires qui mettent en valeur les acquis du mouvement œcuménique
- Appliquer les accords pastoraux conclus, là où ils existent
- Organiser des rencontres entre fidèles et pasteurs pour la prière, la méditation de la Parole de Dieu et la collaboration dans tous les domaines

- Adopter une traduction arabe commune du « Notre Père » et du Symbole de Nicée-Constantinople
- Œuvrer pour l'unification de la date de Noël et de Pâques

Les Églises Orientales Catholiques, vivant la communion avec l'Église de Rome dans la fidélité à leurs traditions orientales, ont un rôle œcuménique important à jouer.

Les Pères synodaux encouragent ces Églises à instaurer un dialogue œcuménique au niveau local. Ils recommandent aussi que les Églises orientales catholiques soient plus impliquées dans les commissions internationales du dialogue, dans la mesure du possible.

### **Proposition 29. Fête des martyrs**

Instituer une fête commune annuelle des martyrs pour les Églises d'Orient et demander à chaque Église orientale d'établir une liste de ses propres martyrs, Témoins de la foi.

## **III. LE TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN. TÉMOINS DE LA RÉSURRECTION ET DE L'AMOUR**

### ***A. La formation chrétienne***

#### **Proposition 30. Formation**

Pour répondre aux besoins d'une formation de foi vivante des adultes, nos Églises du Moyen-Orient proposent la création de centres de catéchèse, là où il n'y en pas. Il est nécessaire d'insister sur la formation permanente et sur la collaboration entre différentes Églises au niveau des laïcs, des séminaires et des universités. Il faudrait que tous ces centres soient ouverts à toutes les Églises. Les catéchistes, en particulier, doivent être bien préparés pour une formation adaptée qui tienne compte des problèmes et des défis actuels.

Tout baptisé doit être prêt à rendre raison de sa foi en Jésus-Christ et à avoir le souci de proposer l'Évangile sans timidité, mais aussi sans provocation. La formation visera la célébration des mystères, le savoir, le vivre et l'agir. L'homélie doit être bien préparée basée sur la Parole de Dieu et liée à la vie. Il est important que la formation implique l'apprentissage aux techniques modernes et à la science des communications. Les laïcs ont à témoigner fermement du Christ dans la société. Les fondements pour devenir de tels témoins se trouvent dans les écoles catholiques qui sont reconnues depuis toujours comme les moyens les plus importants de l'éducation religieuse pour les catholiques et la formation sociale en vue de la compréhension mutuelle de tous les membres de la société. Au niveau universitaire, nous encourageons la création d'une association des institutions de formation supérieure, avec une attention particulière à la Doctrine sociale de l'Église.

#### **Proposition 31. Agents pastoraux**

Pour la formation de cadres et d'agents pastoraux dans les différents domaines, on propose de fonder et de développer des Centres de formation inter-ecclésiaux dans chaque pays. On recommande qu'ils utilisent les nouveaux moyens audio-visuels de communication. Le matériel produit devrait être disponible sur Internet et sur des DVD, pour permettre la plus grande diffusion avec les moindres dépenses.

### **Proposition 32. Ecoles et institutions éducatives catholiques**

Les Pères synodaux encouragent les écoles et les institutions éducatives catholiques à continuer à être fidèles à leur mission d'éducation des nouvelles générations à l'esprit du Christ et aux valeurs humaines et évangéliques, à consolider la culture de l'ouverture et de la convivialité, le souci et l'accueil des pauvres et de ceux qui souffrent de handicaps. En dépit des difficultés, les Pères les invitent à maintenir la mission éducatrice de l'Église et à promouvoir le développement des jeunes, qui sont l'avenir de nos sociétés. On rappelle aux responsables la nécessité de soutenir ces institutions, vu l'importance de leur rôle pour le bien commun.

### **Proposition 33. Medias**

Les Pères synodaux ont relevé l'importance capitale des nouveaux moyens de communication pour la formation chrétienne au Moyen-Orient ainsi que pour l'annonce de la foi. Ils sont des réseaux de communication privilégiés pour propager l'enseignement de l'Église.

Concrètement, les Pères synodaux recommandent d'aider et de soutenir par tous les moyens les structures déjà existantes dans ce domaine, telles que « Télé-lumière-Noursat », « la Voix de la Charité », et autres, afin qu'elles réalisent, dans un esprit ecclésial, les objectifs pour lesquels elles ont été créées. Certains ont même souhaité soutenir la création d'une cité médiatique pour Noursat régionale et internationale.

Les Pères recommandent vivement aux responsables des structures audio-visuelles dans nos Églises:

- Former une équipe spécialisée sur les plans théologique et technique.
- Établir des programmes de formation biblique à usage pastoral.
- Mettre un sous-titrage en turc et en persan à l'usage des chrétiens de Turquie et d'Iran. **Proposition 34. Mission**

Héritières d'un élan apostolique qui a porté la bonne nouvelle dans des terres lointaines, nos Églises Orientales Catholiques sont sollicitées de renouveler l'esprit missionnaire, dans la prière, par la formation et par l'envoi en mission. Elles sont interpellées par l'urgence missionnaire *ad intra* et *ad extra*.

### **Proposition 35. La famille**

La famille, cellule de base et « Église domestique », a besoin d'être accompagnée et soutenue dans ses problèmes et ses difficultés surtout dans les milieux urbains. Pour cela, il convient de renforcer les centres de préparation au mariage, les centres d'écoute et d'orientation, l'accompagnement spirituel et humain des jeunes foyers, le suivi pastoral des familles, surtout celles confrontées à des situations difficiles (conflits internes, handicap, drogue, etc ...), et raviver la visite des Pasteurs aux familles ainsi que l'encouragement de la natalité et de la bonne éducation des enfants.

### **Proposition 36. Jeunes**

« *Les jeunes sont l'avenir de l'Église* », disait Jean-Paul II. Sa Sainteté le Pape Benoît XVI continue à les encourager : « *En dépit des difficultés, ne vous laissez pas décourager et ne renoncez pas à vos rêves ! Cultivez, au contraire, dans votre cœur de grands désirs de fraternité, de justice et de paix. L'avenir est entre les mains de ceux qui savent chercher et trouver de fortes raisons de vie et d'espérance* » (*Message pour la XXVème Journée Mondiale de la Jeunesse*, n. 7, 28 mars 2010). En

outre, il les appelle à être missionnaires et témoins dans leur société et dans leur milieu de vie. Il les engage à approfondir leur foi et leur connaissance de Jésus-Christ, leur idéal et leur modèle, pour participer avec lui au salut du monde.

Les Pères synodaux s'engagent :

- à être à leur écoute pour répondre à leurs interrogations et à leurs besoins.
- à leur assurer la formation spirituelle et théologique nécessaire, apte à les aider dans leur travail.
- à construire avec eux les ponts de dialogue afin d'abattre les murs de division et de séparation dans les sociétés.
- à mettre à contribution leur créativité et leur savoir faire, pour les mettre au service du Christ et des autres jeunes de leur âge et de leur société.

### **Proposition 37. La Nouvelle évangélisation**

Nos Églises sont appelées à entrer dans la perspective de la Nouvelle évangélisation, en prenant en considération le contexte culturel et social dans lequel vit, travaille et agit l'homme d'aujourd'hui. Ceci exige une profonde conversion et un renouveau à la lumière de la Parole de Dieu et les sacrements, particulièrement la réconciliation et l'Eucharistie.

### **Proposition 38. La Doctrine Sociale**

Les Pères synodaux recommandent la diffusion de la Doctrine Sociale de l'Église, en général peu présente. Elle est partie intégrante de la formation de la foi. Le *Catéchisme de l'Église Catholique* et le *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église* sont des ressources importantes dans ce domaine.

Les Pères synodaux recommandent que l'assemblée des évêques dans chaque pays, forme une commission épiscopale pour préparer et propager le discours social de l'Église, en se basant sur l'enseignement de l'Église, les positions du Saint-Siège concernant les problèmes actuels, et les circonstances réelles de chaque pays.

Les Pères recommandent que les Églises orientales s'occupent des gens du troisième âge, des immigrés et des réfugiés avec leurs divers besoins sociaux, qu'elles prennent soin plus particulièrement des handicapés en leur créant des structures adéquates nécessaires et favorisent leur intégration dans la société.

Dans la fidélité au Dieu Créateur, les chrétiens auront à cœur de protéger la nature et l'environnement. Ils appellent les gouvernements et tous les hommes de bonne volonté à unir leurs efforts en faveur de la sauvegarde de la création.

## ***B. La liturgie***

### **Proposition 39. Liturgie**

La richesse biblique et théologique des liturgies orientales est au service spirituel de l'Église universelle. Cependant, il serait important et utile de renouveler les textes et les célébrations liturgiques, là où il y a besoin, afin qu'ils répondent mieux aux besoins et aux attentes des fidèles sur la base d'une connaissance de plus en plus approfondie de la tradition et adaptée au langage d'aujourd'hui et aux catégories d'âge.

## ***C. Dialogue interreligieux***

## **Proposition 40. Dialogue interreligieux**

Les chrétiens du Moyen-Orient sont appelés à poursuivre le dialogue avec leurs concitoyens des autres religions, dialogue qui rapproche les esprits et les cœurs. Pour cela, ils sont invités, avec leurs partenaires, au renforcement du dialogue interreligieux, à la purification de la mémoire, au pardon mutuel du passé et à la recherche d'un meilleur avenir commun.

Dans la vie de chaque jour, ils chercheront l'acceptation mutuelle malgré les différences, et œuvreront à édifier une société nouvelle où le pluralisme religieux est respecté et où le fanatisme et l'extrémisme seront exclus.

Les Pères synodaux recommandent l'élaboration d'un plan de formation au dialogue, aussi bien dans les établissements d'enseignement que dans les séminaires et les noviciats, favorisant une culture de dialogue basée sur l'esprit de la solidarité.

## **Proposition 41. Judaïsme**

Le judaïsme occupe une place de choix dans la déclaration *Nostra aetate* du Concile Vatican II. Les initiatives de dialogue et de coopération avec les juifs sont à encourager, pour approfondir les valeurs humaines et religieuses, la liberté, la justice, la paix et la fraternité. La lecture de l'Ancien Testament, et l'approfondissement des traditions du judaïsme aident à mieux connaître la religion juive. Nous refusons l'antisémitisme et l'antijudaïsme, en distinguant entre religion et politique.

## **Proposition 42. Islam**

La Déclaration *Nostra aetate* du Concile Vatican II, de même que les lettres pastorales des Patriarches catholiques d'Orient, posent aussi le fondement des rapports de l'Église catholique avec les musulmans. Le Pape Benoît XVI a déclaré : « *Le dialogue interreligieux et interculturel entre chrétiens et musulmans ne peut pas se réduire à un choix passager. C'est en effet une nécessité vitale, dont dépend en grande partie notre avenir* » (Benoît XVI, Rencontre avec des représentants de communautés musulmanes, Cologne, 20.08.2005).

Au Moyen-Orient, les chrétiens partagent avec les musulmans la même vie et le même destin. Ils édifient ensemble la société. Il est important de promouvoir la notion de citoyenneté, la dignité de la personne humaine, l'égalité des droits et des devoirs et la liberté religieuse comprenant la liberté du culte et la liberté de conscience.

Les chrétiens du Moyen-Orient sont appelés à poursuivre le dialogue de vie fructueux avec les musulmans. Ils veilleront à avoir, à leur égard, un regard d'estime et d'amour, mettant de côté tout préjugé négatif. Ensemble, ils sont invités à découvrir leurs valeurs religieuses respectives. Ils offriront ainsi au monde l'image d'une rencontre positive et d'une collaboration fructueuse entre les croyants de ces religions, s'opposant ensemble à tout genre de fondamentalisme et de violence au nom de la religion.

## **CONCLUSION**

### **Proposition 43. Suivi du synode**

Les Églises ayant participé au Synode sont appelées à prendre les moyens d'assurer le suivi du Synode, en collaboration avec le Conseil des patriarches catholiques d'Orient

et les structures officielles des Églises concernées, et à impliquer plus les prêtres, les experts laïcs et religieux.

#### **Proposition 44. La Vierge Marie**

Marie, la Vierge de Nazareth, est le parfait modèle d'écoute de la Parole de Dieu, et fille bénie de notre terre. Dès le commencement de l'histoire chrétienne la réflexion théologique dans nos Églises d'Orient a contribué de façon décisive à définir Marie par le magnifique nom de 'Theotokos', Mère de Dieu.

Dans les liturgies de toutes nos Églises, Marie occupe une place d'excellence et est entourée de l'affection de tout le peuple de Dieu.

C'est cette fille de notre terre, que tous appellent bienheureuse, qui est à juste titre invoquée comme Mère de l'Église, surtout à partir du Concile Œcuménique Vatican II.

Conscients des liens spéciaux qui, par dessein de Dieu, nous unissent à la Mère de Jésus, nous proposons que nos toutes Églises rassemblées confient, en un acte commun, tout le Moyen-Orient à la protection de la Vierge Marie.